

Déclaration de l'Impôt Sur Les Sociétés

Code acte (1)

Résultats de l'exercice

N° de registre de commerce								Matricule fiscal								Code T.V.A.		Code catégorie		(2)	Déclaration provisoire	
																					Déclaration définitive	

Date de clôture de l'exercice Jour Mois Année

Type d'impôt ou taxe acquittés en vertu de cette déclaration	Impôt sur les sociétés	Contribution des organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non résidents	Taxe de visite	Prélèvement sur le fonds d'intéressement du personnel
Mettre une croix dans la case appropriée				

Raison sociale :

Forme juridique : Nationalité :

Adresse du siège social : code postal

Activité principale :

Cadre légal de l'exercice de l'activité		Structure auprès de laquelle la déclaration a été déposée		Références de la déclaration		Première année du bénéfice de l'avantage
Code (3)	cadre	Code (4)	cadre	Numéro	Date	
.....
.....
.....

Poursuite de l'exploitation d'une entreprise cédée et exerçant dans le cadre de la législation relative aux avantages fiscaux (2) oui non

N° de la CIN du propriétaire de l'entreprise cédée ou matricule fiscal (5)

Matricule fiscal	Code catégorie	N° CIN
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Société adhérente au régime d'intégration de résultats (2) oui non

Code du centre régional de contrôle des impôts référence de l'autorisation de l'intégration des résultats année

I – Informations pour la liquidation de l'impôt

En dinars

- Valeur du stock initial au début de l'exercice	- Chiffre d'affaires à l'exportation
- Valeur du stock à la fin de l'exercice	- Chiffre d'affaires global TTC
- Valeur des achats de l'exercice	- Montant des primes (6)
- Chiffre d'affaires local (HT)	- Résultat comptable : bénéfice : B perte : P <input type="checkbox"/>
		- Résultat fiscal: bénéfice : B perte : P <input type="checkbox"/>

(1) 0:Spontané – 1:Redressement – 2: Rectification – 3 : Taxation d'office.

(2) Cocher la case appropriée.

(3) Code : 1:exportation totale dans le cadre du CII - 2: développement régional - 3: développement agricole - 4: Parcs d'activités économiques - 5: exportation dans le cadre de droit commun - 6: entreprise bénéficiant de l'exonération dans le cadre de l'article 52 du CII - 7: entreprise bénéficiant de l'exonération dans le cadre de l'article 51 bis du CII - 8: gestion d'une zone portuaire destinée au tourisme de croisière - 9: autres cadres : 99 (à préciser) .

(4) Code : 1: API- 2 : APIA - 3: commissariat régional du développement agricole - 4: CEPEX - 5: ONT - 6: autre organisme à préciser .

(5) N° de la CIN pour les personnes physiques exerçant une activité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et ayant cédé leurs entreprises.

(6) Primes accordées dans le cadre du CII ou dans le cadre de l'encouragement de l'exportation ou dans le cadre d'un programme de mise à niveau approuvé.

II – Bénéfices déduits

Code (1)	Cadre légal de la déduction	Montants investis (D)	Entreprise dans laquelle a été effectué l'investissement		Montants déduits (D)
			Matricule fiscal	Raison sociale	
.....
.....
.....
TOTAL		TOTAL	

III – Données relatives aux entreprises exonérées de l'impôt sur les sociétés

Code (1)	Entreprise	Chiffre d'affaires brut (D)	Résultat comptable (D) Bénéfice : B Perte : P	Résultat fiscal (D) Bénéfice : B Perte : P	Revenus des capitaux mobiliers (D)
.....	□	□
.....

IV – Bénéfices et recettes non imposables

Nature des bénéfices et recettes	Montant (D)
- Dividendes distribués par les sociétés établis en Tunisie, revenus des parts des fonds communs de placement en valeurs mobilières, parts des fonds d'amorçage et parts des fonds communs de placement à risque
- Recettes réalisées dans le cadre des établissements situés à l'étranger.
- Autres bénéfices non imposables (2)
.....
TOTAL

V – Liquidation de l'impôt dû

Taux	en Dinars				Total
	35%	30%	20%	10%	
Bénéfice fiscal avant déduction des avantages fiscaux
Bénéfice net imposable
Chiffre d'affaires local TTC
Chiffre d'affaires local soumis au minimum d'impôt TTC (3)
Impôt dû
Minimum d'impôt en tenant compte des avantages fiscaux
Impôt minimum liquidé sur la base du chiffre d'affaires ou sur la base du minimum d'impôt (4)

VI - Références de paiement des acomptes provisionnels

Acomptes (4)	Recette des finances	Quittances		Montant (D)
		Date	Numéro	
1 ^{er} acompte
2 ^{ème} acompte
3 ^{ème} acompte
TOTAL	

(1) Voir page 8 de la déclaration

(2) A préciser.

(3) Déduction du chiffre d'affaires provenant de l'activité pour les entreprises exerçant dans les zones de développement régionale ou les entreprises exerçant dans les secteurs de développement agricole bénéficiant de la déduction totale de leurs bénéfices provenant de l'exploitation durant la période de déduction totale et aussi pour les entreprises exerçant dans le cadre de l'article 52 et l'article 51 bis du CII durant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective.

(4) Le minimum d'impôt est égale à 0,1% du chiffre d'affaires brut avec un minimum de 100 D ou de 250 D pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% ou 30% ou 35% et sont exonérées de cet impôt les nouvelles sociétés qui ne réalisent pas de chiffre d'affaires pendant la période de réalisation du projet qui ne dépasse pas 3 ans à partir de la date d'entrée en activité effective ainsi que les sociétés totalement exportatrices et les sociétés exerçant dans le domaine du développement régional et agricole et les sociétés exerçant dans le cadre de l'article 52 et l'article 51 bis du CII durant la période d'exonération.

VII - Régularisation

	Montant (D)
- Impôt sur les sociétés dû (I)
- Retenue à la source, acomptes, excédents et avances déductibles (II)
• Retenue à la source (1)
• Acomptes provisionnels payés
• Excédents antérieurs
• Avance au taux de 10% sur les produits importés
• Part de la société dans l'avance dû au taux de 25% sur les sociétés soumises au régime de sociétés de personnes et assimilées
• Part de la société membre dans l'IS payé au titre des résultats intégrés (2)
• Autres montants déductibles (3)
- Montant de l'IS restitué (4) : (III)
- Résultat : (IV = I + III - II) Report : R Dû : D <input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/>

VIII – Taxe de visite

Montant (D)
.....

IX – Prélèvement sur le fonds d'intéressement du personnel non reparti

Montant (D)	Taux	Taxe due (D)
.....	7%

X – Contribution des organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non résidents

En Dinars

Montant de la contribution (5)	Au profit du budget de l'Etat	Au profit du budget des collectivités locales		TOTAL
		Au titre de l'établissement principal	Au titre des filiales	
.....

XI - Récapitulation

En Dinars

Impôts et taxes	Impôt dû : D Ou report: R (I)	Déduction (impôt payé) (4) (II)	Impôt dû : D Ou report : R (III = I - II)	Pénalités de retard	Total
- Impôt sur les sociétés	<input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 30px; height: 20px;" type="text"/>
- Pénalités exigibles sur les bénéfices exonérés non déclarés			
- Taxe de visite
-Prélèvement sur fonds d'intéressement du personnel non reparti
- Contribution des organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non résidents
* au profit de l'Etat
* au profit des collectivités locales
TOTAL

(1) Joindre la déclaration par une attestation de retenue à la source.

(2) Concerne exclusivement les sociétés renonçant au régime de l'intégration de résultat.

(3) A préciser.

(4) En cas de déclaration rectificative.

(5) La contribution est égale à:

- 15 mille dinars au profit du budget de l'Etat,

- 10 mille dinars au profit des collectivités locales abritant le siège de l'entreprise,

- 5 mille dinars au titre de chaque filiale ou bureau au profit du budget de la collectivité locale qui l'abrite.

**XII – Renseignements complémentaires pour la répartition
de la contribution au profit des collectivités locales concernées**

Collectivité locale abritant la filiale	N° de la filiale	Adresse de la filiale	Contribution due au titre de chaque filiale
Total concernant la 1^{ère} collectivité locale		
Total concernant la 2^{ème} collectivité locale		
Total concernant la 3^{ème} collectivité locale		

Réservé à l'administration		Je soussigné, certifie exactes et sincères les mentions portées à la présente déclaration et m'expose aux sanctions prévues par la loi pour toute infraction.
Recette des finances Code <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Code paiement (1) <input type="text"/> Numéro de la quittance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Date de la quittance <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Jour mois Année Cachet et Signature	à le..... Cachet et Signature	

(1) Mettre :
 - en cas de paiement total : 1
 - en cas de paiement différé : 2

XIII - Pièces annexées à la déclaration (1)

Pièce	Oui	Non
- Les états financiers : * Bilan * Etat de résultats * Etat de flux de trésorerie * Notes aux états financiers		
- Tableau de détermination du résultat fiscal à partir du résultat comptable		
- Etat détaillé des amortissements		
- Etat détaillé des provisions pour créances douteuses comportant l'identité du débiteur et la valeur nominale de chaque créance ainsi que le montant des provisions constituées et la valeur comptable nette		
- Etat détaillé des provisions constituées au titre de la dépréciation du stock indiquant le coût initial et les provisions constituées et la valeur comptable nette pour chaque catégorie de stock .		
- Etat détaillé des provisions constituées au titre de la dépréciation des actions et parts sociales indiquant le coût initial , les provisions constituées et la valeur comptable nette des actions et des parts sociales .		
- Etat détaillé des dons et subventions accordés comportant l'identité des bénéficiaires et les montants qui leur sont attribués.		
- Attestation de libération du capital souscrit ou attestation prouvant le paiement des montants au titre des bénéficiés réinvestis dans les sociétés d'investissement à capital risque ou dans les fonds communs de placement à risque.		
- Attestation de placement délivrée par les sociétés d'investissement à capital risque ou par les fonds commun de placement à risque justifiant l'emploi du capital libéré ou des montants déposés auprès d'elle ou leurs actifs selon son objectif ou à un pourcentage de 75% au moins dans des zones de développement ou l'engagement a se conformer à la condition de placement.		
- Attestation de libération du capital souscrit.		
- Etat détaillé des créances abandonnées dans le cadre d'un règlement à l'amiable ou d'un règlement judiciaire indiquant le montant de la créance et les intérêts y afférents ainsi que l'identité du débiteur et les références des jugements ou arrêts en vertu desquels l'abandon au profit des établissements bancaires a été prononcé.		
- Etat détaillé des créances radiées par les établissements bancaires.		
- Programme d'investissement à exécuter concernant les sociétés exerçant dans le secteur de montage des équipements informatiques.		
- Etat détaillé comportant les noms des salariés bénéficiaires de l'option de la souscription au capital des sociétés qui exercent dans le secteur des services informatiques, ingénierie informatique et dans les secteurs de nouvelles technologies et des technologies de communication, ou la société cotée en bourse ainsi que le nombre d'actions et de parts et la valeur réelle des actions et des parts, la valeur de la souscription et de l'acquisition et la moins-value déduite.		
- Attestation délivrée par le ministère de tutelle concernant les constructions verticales.		
- Attestation délivrée par le ministère de tutelle concernant les projets d'hébergement et de restauration au profit des étudiants		
- Etat comportant les informations nécessaires concernant les projets d'investissement réalisés au profit des étudiants.		
- Liste des investissements réalisés au sein de l'entreprise et qui ont bénéficié du droit à déduction ou l'engagement de réalisation des investissements avant la fin de l'année.		
- Attestations de retenue à la source et des avances.		
- Etat des éléments d'actif cédés pour les opérations de cession qui interviennent suite à l'atteinte du propriétaire de l'entreprise de l'âge de la retraite ou à son incapacité de poursuivre la gestion de l'entreprise ou pour les opérations de cession des entreprises en difficultés économiques.		
- Etat des éléments d'actif acquis pour les opérations d'acquisition qui interviennent suite à l'atteinte du propriétaire de l'entreprise de l'âge de la retraite ou à son incapacité de poursuivre la gestion de l'entreprise ou acquis des entreprises en difficultés économiques.		
- Engagement de la société mère ou la société holding à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis.		
- Copie du décret en vertu duquel l'exonération de l'IS a été accordée dans le cadre des articles 51 bis et 52 du CII.		
- Attestation délivrée par le centre de gestion intégré a qui on a confié la tenue des comptes et la préparation des déclarations fiscales ouvrant droit à un abattement fiscal aux taux de 20% des recettes et bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.(exclusivement pour les coopératives)		
Attestation délivrée par les services régionaux compétents du ministère chargé de l'agriculture justifiant la réservation de la terre objet de location aux grandes cultures.		
- Carte d'identification fiscale en cas de cessation d'activité.		

Visa de l'agent responsable de la réception des pièces

Le
Cachet de la recette

(1) Cases à remplir par la recette

Le dépôt de la déclaration ne peut être refusé pour défaut de présentation de l'une des pièces indiquées.

XIV – Renseignements complémentaires
Informations concernant le comptable, l'expert comptable
ou le centre de gestion intégré

Nom et prénom du comptable, de l'expert comptable ou la raison sociale
 du centre de gestion intégré :

.....qualité (1) Salarié centre de gestion intégré autres

Adresse :

.....Code postal

Matricule fiscal								Code catégorie	N° CIN							
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Informations sur le conseiller fiscal

Nom et prénom du conseiller fiscal ou la raison sociale

Adresse

.....Code postal

Matricule fiscal								Code catégorie	N° CIN							
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Informations sur le commissaire aux comptes

Nom et prénom du commissaire aux comptes ou la raison sociale

Adresse

.....Code postal

Matricule fiscal								Code catégorie	N° CIN							
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Informations sur le capital social

Montant du capital social en Dinars

.....

Valeur de l'action ou part sociale en Dinars

.....

Nombre d'actions ou de parts sociales

.....

Informations sur la répartition du capital entre les associés (2)

Nom et Prénom Ou Raison sociale	Adresse	CIN Ou Matricule fiscal		Nombre d'actions ou de parts sociales	Montant net des dividendes distribués au cours de l'année précédente à chaque associé
		Code (3)	Matricule		
.....
.....

(1) Cocher la case appropriée.

(2) Citer le nom, prénom, qualité et adresses complètes des associés en ajoutant une liste détaillée en cas de besoin.

(3) Code : 1 : CIN - 2 : N° de la carte de séjour pour les étrangers - 3 : Matricule fiscal - 4 : Identifiant des personnes non résidentes et non établies en Tunisie - 5 : Capital ouvert au public.

**Informations concernant la participation supérieure
ou égale à 10% dans le capital des autres sociétés (1)**

N°	Matricule fiscal de la société	Raison sociale de la société	Capital social	Taux de la participation
.....
.....
.....
.....

Informations sur les dons et les subventions accordés

Taux de la déduction	Total des montants des dons et des subventions (en dinars)	Montants déduits (en dinars)
0.2%
100%
TOTAL

Informations sur les déficits reportés et les amortissements différés (2)

Années (1)	Montant des pertes (en dinars)	Montant des amortissements différés (en dinars)
.....
.....
.....
.....
.....

Informations détaillées sur l'activité des entreprises liées à une entreprise mère (1)

N° de la filiale	Adresse de la filiale	Activité	Valeur du stock (D) (3)		Valeurs des achats en cours de l'exercice (D) (3)
			Au début de l'exercice	A la fin de l'exercice	
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Joindre un état s'il y a lieu

(2) Pour les pertes préciser l'année d'origine de la perte et pour les opérations de fusion et de scission des sociétés préciser l'origine des pertes et des amortissements différés.

(3) Hors TVA concernant les personnes imposables et TTC pour les personnes non imposables.

Avantages fiscaux qui donnent droit à déduction

Nature de l'avantage	Bénéfices provenant de l'activité	Souscription au capital des sociétés	Investissement au sein des sociétés
Droit commun :			
Déduction de la plus-value provenant de la cession des actions ou des parts par les SICAR.	6821	6822	
Déduction de la plus-value de la fusion des éléments d'actif.	6851		
Déduction de la plus value provenant de la cession des actions cotées à la bourse.	6841		
Déduction de la plus value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding	6811		
Déduction de la plus-value de cession des actions par les SICAF.	6831		
Déduction de la plus-value de la cession des actions par les établissements bancaires.	6861		
Bénéfices provenant de l'exportation des biens et services acquis localement	1191		
Bénéfices provenant des opérations de courtage international (50%).	1141		
Bénéfices provenant de la location d'immeubles au profit des étudiants.	1211	1212	
Bénéfice provenant des services de restauration au profit des étudiants	1221	1222	1223
Bénéfices provenant de la location des constructions verticales destinées à l'habitat collectif social ou économique.	1251		
Moins-value suite à la levée de l'option par les salariés des sociétés qui exercent essentiellement dans le secteur des services informatiques, d'ingénierie informatique et les services connexes ainsi que les secteurs de la technologie de communication et des nouvelles technologies et les sociétés cotées en bourse.			1243
Bénéfices provenant de l'exploitation des bureaux d'encadrement et d'assistance fiscale (50%).	1311		
Déduction des bénéfices provenant de la location des terres agricoles réservées aux grandes agricultures.	1691		
Déduction de la plus value provenant de la cession des entreprises en difficultés économiques dans le cadre de la transmission des entreprises	6881		
Déduction de la plus value provenant de la cession des entreprises suite à l'atteinte du propriétaire de l'âge de la retraite ou à l'incapacité de poursuivre la gestion de l'entreprise dans le cadre de la transmission des entreprises.	6891		
Bénéfices investis dans les entreprises installées à l'étranger ayant pour objet exclusif la commercialisation de marchandises et de services tunisiens		1132	1133
Bénéfices réinvestis dans les SICAR ou placés auprès d'elles dans des fonds de capital à risque ou dans des fonds de placement à risque qui se conforment aux exigences de l'article 21 de la loi n°: 88-92 relative au sociétés d'investissement.		6872	
Bénéfices réinvestis dans les SICAR ou placés auprès d'elle dans des fonds de capital à risque ou dans des fonds de placement à risque qui utilisent 75% au moins de leurs capital libéré et des montants mis à sa disposition et de leurs actifs dans le financement des projets sis dans les zones de développement.		6842	
Bénéfices placés auprès des fonds d'amorçage		1432	
Bénéfices réinvestis pour l'acquisition d'entreprises ou de titres cédés suite à l'atteinte du propriétaire de l'âge de la retraite ou à son incapacité de poursuivre la gestion de l'entreprise		1512	
Bénéfices réinvestis pour l'acquisition d'entreprises en difficultés économiques dans le cadre de la loi n° 34 de l'année 1995.		1522	
Code d'Incitation aux investissements :			
Incitations Communes		2992	2993
Bénéfices réinvestis dans l'acquisition des éléments d'actif d'une société ou dans l'acquisition ou la souscription d'actions ou de parts permettant de posséder 50% au moins du capital d'une société		2982	
Déduction de 20% des revenus et bénéfices soumis à l'impôt sur le revenu de la part des petites entreprises qui confient la tenue de leurs comptes et la préparation de leurs déclarations fiscales aux centres de gestion intégrés.	2971		
Exportation totale y compris les sociétés de commerce international (pendant les dix premières années à partir de la date de la première opération d'exportation)	2111	2112	2113
Déduction des bénéfices provenant de la gestion d'une zone portuaire destinée au tourisme de croisière (pendant les dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective)	2151		
Déduction des bénéfices provenant de la gestion d'une zone portuaire destinée au tourisme de croisière (à partir de la onzième année de la date d'entrée en activité effective)	2161		
Déduction des bénéfices réinvestis dans l'acquisition des éléments d'actif d'une société totalement exportatrice ou dans l'acquisition d'actions ou de parts permettant de posséder 50% au moins du capital d'une société totalement exportatrice		2142	
Exportation partielle (y compris les sociétés de commerce international)	2121	2122	2123
Développement régional: le premier groupe (pendant les cinq premières années à partir de la date d'entrée en activité effective)	2361	2362	
Développement régional: le deuxième groupe (pendant les dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective)	2371	2372	
Développement régional prioritaire pendant les dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective (1)	2391	2392	
Développement régional prioritaire pendant les dix années qui suivent des dix premières années à partir de la date d'entrée en activité effective (1)	2381	2382	
Déduction des bénéfices réinvestis dans l'acquisition des éléments d'actif des sociétés exerçant dans les zones d'encouragement au développement régionale ou dans l'acquisition ou la souscription d'actions ou de parts permettant de posséder 50% au moins du capital de ces sociétés		2352	
Travaux publics et promotion immobilière dans les zones de développement régional (deuxième groupe et zones prioritaires) (1)	2311		
Développement agricole	2491	2492	2493
Investissements réalisés dans les régions à climat difficile ainsi que les investissements de pêche dans les zones insuffisamment exploitées		2412	
Lutte contre la pollution	2791	2792	2793
Activités de soutien	2291	2292	2293
Bénéfices provenant de projets réalisés par les promoteurs immobiliers concernant les programmes de logements sociaux et de réaménagement des zones d'activités agricoles, touristiques, industrielles et les bâtiments pour les activités industrielles.	2591		
Investissements revêtant un intérêt particulier pour l'économie nationale ou pour les zones frontalières (article 52 du CII).	2691		
Déduction des bénéfices provenant de la réalisation des zones industrielles.	2681		
Sociétés implantées dans les parcs d'activités économiques	3151	3152	3153
Mise à niveau des entreprises publiques.	5791	5792	

Sociétés exonérées de l'IS

Code	Société
1	Groupements interprofessionnels qui ne réalisent pas à titre principal des activités à but lucratif et qui ont des ressources d'origine fiscale ou parafiscale.
2	Assurances mutuelles régulièrement constituées.
3	caisses d'épargne et de prévoyance administrées gratuitement.
4	Etablissements publics, organismes de l'Etat ou des collectivités publiques locales sans un but lucratif
5	Coopératives de services, dont l'activité concourt à la commercialisation des récoltes agricoles ou de pêche opérant dans l'enceinte des marchés de gros.
6	Coopératives de services agricoles et de pêche
7	Coopératives ouvrières de production
8	Caisse de prêts et de soutien des collectivités locales
9	Sociétés d'investissement à capital variable, prévues par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectif.

- (1) les sociétés qui exercent avant le 1^{er} janvier 2008 ou ayant une attestation du dépôt de la déclaration d'investissement avant cette date ou qui entrent en activité effective avant le 1^{er} janvier 2010 continuent de bénéficier des avantages accordés au développement régional prioritaire ou des avantages accordés au travaux publics et promotion immobilière dans les zones de développement régional (2^{ème} groupe et zones prioritaires).